



Surenchère immobiliere

Par **Guillaume01660**, le **13/09/2022** à **07:09**

Bonjour

J ai acheter une maison en mai 2022 par le biais d un agent immo le prix annoncé était de 198000€ quand je suis venu visite la maison l agent m annonce avoir eu 2 offres à 207000 et 215000 j ai du m aligner sur 215000 elle me rappelé le soir pour me dire avoir un offre à 220000 et me demande si je veux m aligné je dis non et me rappel le lendemain pour me dire que l offre à 220000 ne passe pas et si je maintient mon offre à 215000

Es ce légale de procéder ainsi

Guillaume

Par **Visiteur**, le **13/09/2022** à **09:51**

Bonjour,

Non ce n'est pas légal de procéder par enchères. Vous pouvez dénoncer ces pratiques à la DGCCRF.

cf la loi HOGUET. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000512228/>

Par **Marck.ESP**, le **13/09/2022** à **18:11**

Bonjour

Vous avez achetez en mai, actes signés?

Il sera difficile d'expliquer que vous n'étiez pas d'accord sur le prix...mais si votre dossier passe en justice, il faudra que l'agence prouve les soit-disant offres concurrentes.